APAJH Ardennes Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés SESSAD des Rièzes et des Sarts	**PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE** **Référence documentaire : Admin013**		
Auteur : Direction	Date de création : Novembre 2020	N° de version : 1	Date de modification :

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 affirme les droits fondamentaux des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux en les plaçant au centre des préoccupations des projets d'établissements. La lutte contre la maltraitance y est directement mentionnée.

Aussi, le SESSAD se veut être un pôle d'excellence en matière d'accueil des usagers où la maltraitance, sous quelque forme que ce soit, ne saurait avoir sa place.

Afin de sensibiliser les professionnels au quotidien, le SESSAD a mis en place un certain nombre d'action à savoir :

L'ouverture de l'établissement sur l'extérieur dans une dynamique de partenariat,

Des actions d'informations et de formations (formations extérieures, formation intramuros, diffusion des guides sur les bonnes pratiques élaborées par l'HAS…),

Une réflexion relative à l'amélioration de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance à travers la réécriture du projet d'établissement.

De plus, un protocole de signalement des événements indésirables c'est-à-dire tout ce qui constitue une menace pour la santé, la sécurité ou le bien-être d'un usager a été signé entre la DDASS et le représentant de l'association APAJH Ardennes afin d'optimiser au mieux la politique de lutte contre la maltraitance dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Références :

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Instruction ministérielle n°DGAS/2A/2007/112 du 22 mars 2007

Circulaire n°DGAS/2A/2008 du 15 octobre 2008

Coordonnées téléphoniques utiles :

ARS des Ardennes :
18 avenue François Mitterrand
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Tél. : 03-24-59-07-49

MDPH :
55 avenue Charles De Gaulle
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03-24-41-39-50

CONSEIL GENERAL des Ardennes :
Hôtel du Département
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03-24-59-60-60

INSPECTION EDUCATION NATIONALE :
20 avenue François Mitterrand
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03-24-59-71-50

Tourner la feuille SVP

La maltraitance

La maltraitance dont les **personnes âgées** et les **personnes handicapées** peuvent être **victimes** est un phénomène complexe.

La notion de **maltraitance** renvoie une diversité de situations allant de la négligence à la violence.

Elle correspond le plus souvent à une succession de petits actes qui, réunis, créent les conditions de l'isolement et de la souffrance des personnes.

Quelques exemples de maltraitance :

- brutalité, sévices ;
- Infantilisation, humiliation ;
- abus de confiance ;
- défaut de soins ;
- privation ou violation de droits.

Chacun d'entre nous peut y être confronté dans son environnement familial, privé ou professionnel.

La maltraitance peut exister à domicile ou en établissement. Elle concerne les personnes âgées comme les personnes handicapées.

Elle **doit être combattue** avec détermination pour protéger toutes celles et tous ceux, en situation de fragilité, qui ne peuvent se défendre.

Appelez le 3977
un numéro national unique
et un traitement local des situations

Numéro national unique :

Ouvert

du lundi au vendredi de 9 h à 19 h

coût d'un appel local depuis un téléphone fixe

Ce numéro est destiné :

- aux personnes âgées et aux personnes handicapées, victimes de maltraitances ;
- aux témoins de situations de maltraitance,
- entourage privé et professionnel ;
- aux personnes prenant soin d'une personne âgée ou handicapée et ayant des difficultés dans l'aide apportée.

Des professionnels à votre écoute :

Vous trouverez écoute spécialisée, soutien, conseils.

Un suivi de chaque situation :

Si vous le souhaitez, une prise en charge de proximité sera réalisée par les acteurs locaux.